

Service de la police municipale (SPM)

T +41 (0)22 306 06 55
spm@vernier.ch

21.01.2026 / eros / 156498

TABLE DE LA SECURITE

Secteur du Lignon et Aïre
Séance du 21 janvier 2026
18h00 – Restaurant scolaire de l'école du Lignon

SYNTHÈSE

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et de leurs différents constats sur le terrain. Le but est de faire part des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité et la cohésion sociale dans le quartier.

Organisation par secteurs d'ilotage du service de la police municipale de Vernier (ci-après SPM)

La Ville de Vernier est répartie en sept secteurs d'ilotage. Ceux-ci reposent sur un binôme de policiers référents affectés à des secteurs spécifiques, afin d'assurer un suivi personnalisé des problématiques de fond.

Les binômes sont composés de :

- L'agent BATISTA et l'appointé FERREIRA pour le secteur du Lignon
- L'appointé OLIVEIRA et l'appointé BALLESTO pour le secteur d'Aïre

Coordonnées et horaires du SPM

Poste de police municipale de Vernier	: Avenue de l'Etang 55 – 1219 Châtelaine
Téléphone	: 022 306 06 55
Interventions	: Lundi au vendredi de 07h00 à 23h00 / Samedi de 13h00 à 23h00
Guichet	: Lundi au vendredi de 10h00 à 14h00
Courriel	: spm@vernier.ch

Analyse des événements du 31 décembre 2025 au Lignon

Les résidents ont exprimé une série de préoccupations et de frustrations, illustrant leur vécu de la soirée :

- **Sentiment d'insécurité aigu :**

Des actes de vandalisme (renversement de conteneurs à bouteilles, dégradations) et des comportements dangereux (tirs de pétards sur les personnes et les animaux domestiques) ont été rapportés.

- **Incompréhension de la stratégie policière :**

La non-intervention directe des forces de l'ordre a été perçue par certains comme un abandon, menant à la question récurrente : « que fait la police ? ».

- **Exaspération face à la répétition des incidents :**

Les habitants ont souligné que ces débordements ne sont pas isolés mais se répètent systématiquement lors d'événements clés comme le 1er août et le 31 décembre.

- **Demande de comptes et de suivi judiciaire :**

Les résidents ont insisté sur la nécessité d'utiliser les nombreuses vidéos disponibles pour identifier les jeunes impliqués et connaître les suites judiciaires données aux interpellations.

Réponse et analyse stratégique des forces de l'ordre

Les représentants de la police cantonale et municipale ont apporté des éclaircissements sur leur stratégie et le contexte de leur intervention :

- **Stratégie de désescalade :**

La décision de ne pas intervenir en force était un choix tactique délibéré. Les jeunes avaient, selon l'analyse policière, tendu un « piège » visant à provoquer une confrontation directe afin de « caillasser » les agents et de déclencher un embrasement généralisé. L'objectif prioritaire était d'éviter une escalade de la violence. Par ailleurs, en cas d'usage d'engins pyrotechniques, les unités de maintien de l'ordre sont habilitées à intervenir. Néanmoins, en l'absence d'équipements et de tenues adéquats, tant la police municipale que la police cantonale rencontrent des difficultés à intervenir sans s'exposer à des risques.

- **Action discrète et enquête post-événement :**

Il a été précisé que des actions ont bien eu lieu. Des interpellations de jeunes du Lignon ont été menées par des agents en civil durant la soirée. Le travail d'enquête se poursuit activement après les faits, notamment grâce aux images collectées.

- **Contexte global et relationnel :**

Les forces de l'ordre ont rappelé que, malgré ces pics de tension, la situation globale au Lignon s'est significativement améliorée par rapport aux années précédentes. La relation entre la police et les jeunes est jugée « bonne » au quotidien, ce qui rend ces événements ponctuels d'autant plus surprenants.

Débat sur les solutions et la prévention

L'ensemble des participants a ensuite débattu des pistes de solutions et des mesures préventives à envisager pour l'avenir :

- **Vidéosurveillance :**

Les habitants ont soutenu la demande d'installation de caméras, pour leur effet dissuasif et leur utilité pour l'identification des auteurs ayant commis des infractions. La police a apporté une réponse nuancée, confirmant l'utilité des caméras pour les enquêtes, mais rappelant qu'elles ne préviennent pas le passage à l'acte.

- **Coordination en amont :**

Les différents partenaires ont évoqué une mesure préventive concrète : minimiser les objets à usage dangereux, en organisant le vidage ou le retrait des conteneurs (verre, papier) avant les dates à risque. L'exemple réussi de la commune de Versoix a été cité afin d'appuyer cette suggestion.

- **Partenariats existants :**

Il a été rappelé qu'une coordination est déjà en place entre la police municipale, la police cantonale, les Transports publics genevois (TPG), les travailleurs sociaux et les correspondants de nuit pour échanger des informations et anticiper les dynamiques de groupe.

- **Poste de police :**

La question de la réinstallation d'un poste de police fixe a été évoquée. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'un tel poste deviendrait une cible privilégiée pour le vandalisme, justifiant le maintien du dispositif actuel du poste mobile, jugé plus adapté et efficace.

Problématiques

- Avenue du Lignon 32 – Entreprise de serrurerie

Les habitants ont signalé :

- Des nuisances sonores liées à la manipulation de matériaux métalliques
- Le stationnement illicite et dangereux de véhicules d'entreprise obstruant les accès
- L'entreposage extérieur de matériaux (cartons, bois) présentant un risque d'incendie.

Des incendies ayant déjà été signalés dans ce secteur, cette situation suscite des inquiétudes. Les habitants indiquent par ailleurs hésiter à entreprendre des démarches directes par crainte de représailles.

Éléments de réponse :

Le Comité Central du Lignon (CCL) a informé qu'il prendrait contact avec la régie dès le lendemain de la Table de la sécurité.

Un retour a également été effectué au Service de la police municipale de Vernier (SPM) le 11.03.2026 concernant les faits signalés.

Un courrier de la régie a été adressé aux locataires de la serrurerie, et est actuellement en cours de traitement.

■ Avenue du Lignon 5 – Parking souterrain

Des véhicules, principalement des camionnettes, occupent fréquemment deux places de stationnement.

Élément de réponse :

Le CCL vérifiera auprès de Prime Protection Group s'il est possible de verbaliser cette infraction spécifique.

■ Place du Lignon 43 - Restaurant

Des véhicules, notamment des fourgons de clients de la brasserie, bloquent régulièrement les accès de secours et se stationnent à l'intérieur de la Place du Lignon.

Élément de réponse :

La police municipale s'est engagée à sensibiliser le commerce concerné et à effectuer des contrôles renforcés sur ce créneau horaire.

■ Avenue du Lignon

Le problème de la vitesse et du bruit généré par certains véhicules, notamment équipés de pots d'échappement modifiés, a été soulevé. Un habitant demande d'instaurer une zone 30 sur cet axe.

Élément de réponse :

La police municipale a rappelé les mesures déjà mises en œuvre : patrouilles régulières dans le secteur, amendes et demandes d'expertise pour certains véhicules bruyants.

Afin d'objectiver le phénomène, un radar pédagogique récemment acquis sera prochainement installé sur l'avenue du Lignon.

Concernant la zone 30, l'arrêté global bruit, projet cantonal pour la mise à 30km/h d'un grand nombre de rues et avenues dans le canton de Genève, prévoit la mise à 30km/h de nuit de l'avenue du Lignon. Plusieurs recours ont été adressés contre cet arrêté, et un dernier recours est en train d'être traité par la justice. Tant que celui-ci n'aura pas été levé, il est impossible de modifier le régime de vitesse des axes concernés par l'arrêté. Il convient de préciser que le passage des bus ne permet pas de mettre en place des mesures physiques de modération du trafic efficaces, tel que des rehaussements de chaussée.

Par ailleurs, un radar pédagogique sera installé temporairement afin d'avoir une image claire des dépassements de vitesse.

Suivi des actions par le Comité Central du Lignon

Le président du **Comité Central du Lignon** a présenté l'état d'avancement des mesures évoquées lors des précédentes Tables de la sécurité.

- **Places PMR** : le nombre actuel est conforme à la législation. Des places supplémentaires seront créées au printemps.
- **Accès au centre commercial** : une étude relative à l'installation d'un ascenseur sera menée en **2026**, avec un objectif de réalisation en 2027 afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- **Trottoir traversant** : les travaux sont terminés et ont été réceptionnés.
- **Mégots de cigarette** : deux campagnes de ramassage annuelles sont organisées, accompagnées de la distribution de cendriers de poche.
- **Nourrissage des oiseaux** : un article de sensibilisation a été publié dans le journal communal **Actu Vernier**.
- **Entretien des espaces verts** : l'expérience d'éco-pâturage avec des moutons a été jugée positive et sera reconduite dans le secteur.
- **Site internet** : le nouveau site du Comité Central du Lignon (www.lignon.ch) est désormais en ligne.
- **Coordonnées des concierges** : un accord de principe a été donné pour transmettre la liste à la police municipale pour un usage interne et exclusif afin de faciliter la coordination.

Divers

- Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été acquis par le SPM. Ce dernier permettra d'être installé sur différents secteurs problématiques et permettra de relever les statistiques de vitesses sur les axes concernés. Ainsi, le SPM adaptera les interventions en fonction des analyses.

- Trottinette électrique

Un rappel a été effectué concernant l'usage des trottinettes électriques. En effet, pour pouvoir circuler sur la voie publique, le conducteur doit être titulaire du permis de conduire pour la catégorie M s'il est âgé entre 14 et 16 ans. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis. Les trottinettes doivent être homologuées. À savoir, 500W de puissance maximale et limitées à 20km/h.

- Correspondants de nuit

Certains habitants souhaitent connaître plus en détails le rôle des correspondants de nuit.

Élément de réponse :

Les correspondant.e.s de nuit sont un dispositif de médiation sociale et urbaine. Ils assurent une veille sociale dans l'espace public chaque soir et sont présents tous les jours de l'année de 18h à 2h du matin. Reconnaisable à leurs tenues bleues distinctives, ils sillonnent l'espace public par équipe de deux pour aller à la rencontre des habitants et des usagers.

Leur rôle n'est pas répressif mais préventif et de proximité :

- Ecouter et dialoguer avec les personnes rencontrées pour réduire les tensions et favoriser le « vivre-ensemble »
- Apaiser les conflits, notamment liés aux nuisances sonores, aux conflits de voisinage ou aux incivilités.
- Informer et sensibiliser la population sur les règles de vie commune et orienter les habitants vers les services municipaux ou associatifs compétents.
- Collaborer avec les partenaires institutionnels pour un suivi approprié des situations.

Ils sont joignables par téléphone, quotidiennement, de 18h à 2h du matin pour une demande d'intervention au 0800 12 19 20, ou par courriel, pour signaler une situation, à l'adresse suivante : nuit@vernier.ch.